

PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL

DU 03/04/2024

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 06/03/2024
2. Attribution des marchés subséquents à l'accord cadre de travaux n° 9 à 11 – Programme 2024
3. Attribution du marché subséquent n° 7 à l'accord cadre des Grands Travaux – Travaux extérieurs du partiteur de Villeneuve (Fosse aux ours)
4. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023
5. Affectation des résultats 2023
6. Budget Primitif 2024

Questions diverses

Siège Social
Mairie d'Ennezat

Bureaux Administratifs
☒ Centre d'Exploitation
108 rue des Fours à Chaux
63350 Joze

☎ 04 73 70 74 30
✉ : administratif@siaep-
plainederiom.fr

Siret : 200 074 011 00020

Le comité syndical s'est réuni le mercredi 3 avril 2024 à 18h, à Ennezat.

Etaient présents : André SOLVIGNON, Pascale PINEAU, François MOULIN, Philippe SAVY, Roland MARTIN, Philippe EYMIN, Philippe ROCHE, Jean-Jacques MATHILLON, Nathalie ROBIN, Jacques POTIGNAT, Christian CHAVAROUX, Christophe LE FLOC'H, Patrice LAFAYE, Hugues MOJAL, Jean-Paul POTHIER, Gilles DOLAT, Didier IMBERT, Didier BARBIER, Pierre BOUTET, Roland GRANJEAN, Bruno CORBIN, Eugène CHASSAGNE, Raphael ROUSSY, Pierre Franck PAPPALARDO, Pascal MIGNOTTE, Gérard DUBOIS, David ARNAUD, Didier MICHEL.

Etaient absents : François CARMIER, Julie LOUP, Pascal GAMBIN, Michel CLIQUE, Bernard COTTIER, Frédéric BERGER, David GAYET, Mickaël CHABERT, Julien GREPT, Corinne BOIS, Roland GENESTIER, Slimeine SAIDI, Nathalie ABELARD, Aurélien PINHEIRO, Lionel DESSENDIER, Luis CRESPO, Jean-José GALINDO, Pierre REVILLIER, Jean-Louis MEDYNSKA, Thierry BAILLARGEAT, Antonio MARQUES, Julien SALGUES.

Etaient excusés : Bernard CATHALAN, Régine GANOT, Daniel LABBE, Patricia MEKADEM.

Avaient donné procuration : Bernard CATHALAN à Pascale PINEAU, Daniel LABBE à Patrice LAFAYE.

Etaient invités : Fabienne MAYET (Responsable du service eau potable SEMERAP), Frank LITSCHGY (Cabinet EGIS EAU), Guillaume VENIANT et Patrice CHASSIN (Cabinet MERLIN), Guy FOURNERET (FG CONSULTANTS), Jean-Claude SAUVAT (chargé de mission SPR), Elisabeth BOISSON (Responsable Administrative SPR).

Invités excusés : Yves LIGIER (Président d'honneur), Jean-Luc ABELARD (Directeur SEMERAP).

L'appel fait et le quorum atteint, le Président ouvre la séance et remercie les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à sa convocation.

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix (présents + pouvoirs) : 30

Il a ensuite été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance parmi les membres du Conseil. **M. Didier IMBERT**, représentant la commune de Clerlande, est désigné pour remplir cette fonction.

M. le Président remercie l'ensemble des membres présents, ainsi que la commune d'Ennezat pour le prêt de la salle à titre gracieux.

Le Président informe le Comité Syndical qu'il souhaite faire une intervention avant de passer à l'ordre du jour.

« En préambule à cette réunion, je voudrais faire un petit aparté au sujet de Jean-Luc ABELARD, Directeur Général de SEMERAP. Il ne sera pas présent aujourd'hui, ayant, je le cite : d'autres obligations ce même jour à la même heure. C'est le 4^{ème} Comité Syndical consécutif qu'il évite. Cela ressemble à une dérobade de sa part comme je lui ai indiqué sur mon mail de réponse, lui mentionnant, au passage, que son absence répétée était très mal perçue par les délégués du SIAEP et qu'ils étaient en droit d'être informés régulièrement sur la santé financière de la SEMERAP comme ils le demandent, le SIAEP étant un des principaux actionnaires de SEMERAP.

Par ailleurs, comme cela a été présenté au Conseil d'Exploitation de RLV et en Conseil Communautaire, c'est le SIAEP de la Plaine de Riom qui a le montant du contrat d'affermage le plus élevé, supérieur à RLV et Basse Limagne. Il convient donc de renégocier dans le courant de cette année 2024, notre contrat afin de faire baisser le montant de la part SEMERAP supporté par nos abonnés. Il faut en effet, prendre en compte l'incidence de tous nos investissements sur le nombre d'heures passées par SEMERAP pour la recherche et la réparation des fuites. Je compte bien sur Guy FOURNERET, notre AMO, qui connaît bien ce genre de dossier, pour nous aider dans cette négociation. »

Monsieur EYMIN demande s'il y aura des interlocuteurs chez SEMERAP pour la renégociation du contrat. Monsieur BOUTET répond qu'il faudra et répète que le SIAEP de la Plaine de Riom à la part la plus chère (eau + abonnement) de tous les actionnaires.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité du 06/03/2024

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Attribution du marché subséquent n° 9 à l'accord cadre de travaux – Programme 2024

Rapporteurs : Pierre BOUTET et Patrice CHASSIN (Cabinet MERLIN)

Expose :

Un marché subséquent a été publié (publication restreinte) dans le cadre de l'accord cadre de travaux entre les entreprises SADE, la SAS ROBINET et la SAS EHTP. Ce marché contient le programme de travaux 2024, lot 9.

COMMUNES	CHANTIERS
AUBIAT	Secteur de Chazelle - Renouvellement du réseau Chemin de la Canière, Rue de l'Etang Bazin, Rue de la Rodde et Rue des Prés (RD 51)
CHAMBARON SUR MORGE	Secteur de Cellule - Renouvellement du réseau Rue du Stade, Rue de l'Europe et Rue du Chauffour
	Secteur de Pontmort - Renouvellement du réseau Rue de la Garenne avec Bouclage Rue de Bellevue

L'estimation prévisionnelle totale de ce lot, établie par le maître d'œuvre était de 549 773.78 € HT.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Montant de l'offre remisé ou majoré = 60 %
- Détail du mode opératoire particulier au marché subséquent = 40 %

A la suite de l'analyse des offres réalisées par le maître d'œuvre MERLIN, pour le critère 1 « prix des prestations » les résultats sont les suivants :

M.S.9					
	ENTREPRISE(S)	Montant des travaux HT	Ecart MOE	NOTE SUR 60	Rang
1	EHTP	560 999,78	2,04%	53,83	3
2	ROBINET	515 934,83	-6,16%	59,14	2
3	SADE	508 655,70	-7,48%	60,00	1
Budget PROJET MS9		549 773,78			

Après analyse du critère 2 « valeur technique » par le maître d'œuvre MERLIN, il est proposé le classement final suivant :

M.S. 9					
N° DE DEPOT	ENTREPRISE (S)	NOTE CRITERE 1 PRIX	NOTE CRITERE 2 VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE	Classement
1	EHTP	53,83	32,00	85,83	3
2	ROBINET	59,14	36,00	95,14	2
3	SADE	60,00	36,00	96,00	1

. Commentaires :

- . L'entreprise SADE a présenté une offre de bonne qualité avec un coût des travaux qui est le moins cher.
- . L'offre de l'entreprise ROBINET est intéressante car sont en dessous du budget défini et de bonne qualité mais pour un montant supérieur à celui de l'entreprise SADE.
- . L'offre de l'entreprise EHTP est nettement supérieure aux offres des deux autres candidats ainsi qu'au budget défini lors des études projet.

Le Président demande au Comité Syndical d'attribuer le marché subséquent n° 9 à l'entreprise SADE.

Débat :

Il est demandé si l'entreprise SADE va pouvoir faire les travaux et tenir les délais car elle est déjà attributaire d'autres marchés. Il est répondu que l'entreprise mettra en place plusieurs équipes. Le Président rajoute qu'il restera plus vigilant avec les maîtres d'œuvre pour la bonne exécution des travaux.

Décision :

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **Attribue** ce marché à l'entreprise SADE pour un montant de 508 655.70 € HT,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tous les documents afférents à ce marché,

- ✓ **Autorise** le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme des subventions pour la réalisation de ces travaux,
- ✓ **Dit** que les crédits sont et seront inscrits au budget,
- ✓ **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes mesures, accomplir toutes formalités et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3. Attribution du marché subséquent n° 10 à l'accord cadre de travaux – Programme 2024

Rapporteurs : Pierre BOUTET et Patrice CHASSIN (Cabinet MERLIN)

Expose :

Un marché subséquent a été publié (publication restreinte) dans le cadre de l'accord cadre de travaux entre les entreprises SADE, la SAS ROBINET et la SAS EHTP. Ce marché contient le programme de travaux 2024, lot 10.

COMMUNES	CHANTIERS
BEAUREGARD-VENDON	Renouvellement et Bouclage du réseau Route de Saint Myon et Rue des Termes
ENNEZAT	Renouvellement du réseau Rue de la Fontaine
PESSAT VILLENEUVE	Renouvellement du réseau Route de Randan, Rue de la Croix de Fer et Impasse de l'Eglise

L'estimation prévisionnelle totale de ce lot, établie par le maître d'œuvre était de 517 349.43 € HT.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Montant de l'offre remisé ou majoré = 60 %
- Détail du mode opératoire particulier au marché subséquent = 40 %

A la suite de l'analyse des offres réalisées par le maître d'œuvre MERLIN, pour le critère 1 « prix des prestations » les résultats sont les suivants :

M.S.10					
	ENTREPRISE(S)	Montant des travaux HT	Ecart MOE	NOTE SUR 60	Rang
1	EHTP	499 972,20	-3,36%	57,49	3
2	ROBINET	485 004,45	-6,25%	59,36	2
3	SADE	479 874,79	-7,24%	60,00	1
Budget PROJET MS10		517 349,43			

Après analyse du critère 2 « valeur technique » par le maître d'œuvre MERLIN, il est proposé le classement final suivant :

M.S. 10					
N° DE DEPOT	ENTREPRISE (S)	NOTE CRITERE 1 PRIX	NOTE CRITERE 2 VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE	Classement
1	EHTP	57,49	30,00	87,49	3
2	ROBINET	59,36	36,00	95,36	2
3	SADE	60,00	36,00	96,00	1

Commentaires :

- . L'entreprise SADE a présenté une offre de bonne qualité avec un coût des travaux qui est le moins cher.
- . Les offres des entreprises EHTP et ROBINET sont intéressantes car sont en dessous du budget défini et de bonne qualité mais pour des montants supérieurs à celui de l'entreprise SADE.

Le Président demande au Comité Syndical d'attribuer le marché subséquent n° 10 à l'entreprise SADE.

Décision :

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **Attribue** ce marché à l'entreprise SADE pour un montant de 479 874.79 € HT,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tous les documents afférents à ce marché,
- ✓ **Autorise** le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme des subventions pour la réalisation de ces travaux,
- ✓ **Dit** que les crédits sont et seront inscrits au budget,
- ✓ **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes mesures, accomplir toutes formalités et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

4. Attribution du marché subséquent n° 11 à l'accord cadre de travaux – Programme 2024

Rapporteurs : Pierre BOUTET et Patrice CHASSIN (Cabinet MERLIN)

Expose :

Un marché subséquent a été publié (publication restreinte) dans le cadre de l'accord cadre de travaux entre les entreprises SADE, la SAS ROBINET et la SAS EHTP. Ce marché contient le programme de travaux 2024, lot 11.

COMMUNES	CHANTIERS
SAINT SYLVESTRE PRAGOULIN	Renouvellement du réseau Secteurs de Champlong, Les Bénédictins et Bois Menu
VILLENEUVE LES CERFS	Secteur des Pioliers - Renouvellement du réseau Rue du Thuel et Rue des Vignots

L'estimation prévisionnelle totale de ce lot, établie par le maître d'œuvre était de 561 688.85 € HT.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Montant de l'offre remisé ou majoré = 60 %
- Détail du mode opératoire particulier au marché subséquent = 40 %

A la suite de l'analyse des offres réalisées par le maître d'œuvre MERLIN, pour le critère 1 « prix des prestations » les résultats sont les suivants :

M.S.11					
	ENTREPRISE(S)	Montant des travaux HT	Ecart MOE	NOTE SUR 60	Rang
1	EHTP	511 889,70	-8,87%	57,83	3
2	ROBINET	493 988,50	-12,05%	60,00	1
3	SADE	496 465,52	-11,61%	59,70	2
Budget PROJET MS11		561 688,85			

Après analyse du critère 2 « valeur technique » par le maître d'œuvre MERLIN, il est proposé le classement final suivant :

M.S. 11					
N° DE DEPOT	ENTREPRISE (S)	NOTE CRITERE 1 PRIX	NOTE CRITERE 2 VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE	Classement
1	EHTP	57,83	32,00	89,83	3
2	ROBINET	60,00	36,00	96,00	1
3	SADE	59,70	36,00	95,70	2

Commentaires :

- . L'entreprise ROBINET a présenté une offre de bonne qualité avec un coût des travaux qui est le moins cher.
- . Les offres des entreprises EHTP et SADE sont intéressantes car sont en dessous du budget défini et de bonne qualité mais pour des montants supérieurs à celui de l'entreprise ROBINET.

Le Président demande au Comité Syndical d'attribuer le marché subséquent n° 11 à l'entreprise ROBINET.

Décision :

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **Attribue** ce marché à l'entreprise ROBINET pour un montant de 493 988.50 € HT,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tous les documents afférents à ce marché,
- ✓ **Autorise** le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme des subventions pour la réalisation de ces travaux,
- ✓ **Dit** que les crédits sont et seront inscrits au budget,
- ✓ **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes mesures, accomplir toutes formalités et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

5. Attribution du marché subséquent à l'accord cadre des Grands Travaux n° 7 – Programme 2024

Rapporteurs : Pierre BOUTET et Frank LITSCHGY (Cabinet EGIS EAU))

Exposé :

Un marché subséquent a été publié (publication restreinte) dans le cadre de l'accord cadre des Grands Travaux entre les entreprises SADE, ROBINET SAS et EHTP/SOGEA. Ce marché contient le programme des grands travaux 2024, lot 7.

COMMUNE	CHANTIER
VILLENEUVE-LES-CERFS	Station de surpression de la Fosse aux Ours

L'estimation prévisionnelle totale de ce lot, établie par le maître d'œuvre était de 165 256.15 € HT.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Montant de l'offre remisé ou majoré = 60 %
- Détail du mode opératoire particulier au marché subséquent = 40 %

A la suite de l'analyse des offres réalisées par le maître d'œuvre EGIS EAU, pour le critère 1 « prix des prestations » les résultats sont les suivants :

	Investissement total	Note proposée	Ecart par rapport au meilleur %	Ecart par rapport au meilleur Montant	Classement
Estimation PRO	165 256,15 €				
1. SADE	132 482,78 €	10,00	0,00%	- €	1
2. EHTP / SOGEA	138 164,25 €	9,59	4,29%	5 681,47 €	2
3. ROBINET	152 607,57 €	8,68	15,19%	20 124,79 €	3

Après analyse du critère 2 « valeur technique » par le maître d'œuvre EGIS EAU, il est proposé le classement final suivant :

			1. SADE		2. EHTP / SOGEA		3. ROBINET	
			Notes sur 10	Notes pondérées	Notes sur 10	Notes pondérées	Notes sur 10	Notes pondérées
1. Coût des prestations	Montant de l'offre remisé ou majoré	60	10,00	60,00	9,59	57,53	8,68	52,09
2. Valeur technique	Détail du mode opératoire particulier au marché subséquent	40	9	36	7	28	5	20
TOTAL		100		96,00		85,53		72,09

Classement général

1

2

3

Le Président demande au Comité Syndical d'attribuer le marché subséquent n° 7 à l'entreprise SADE.

Débat :

Il est précisé qu'il s'agit uniquement des travaux extérieurs à la station de pompage et la sortie des compteurs sous domaine public. Cette intervention va permettre d'augmenter le débit afin de pouvoir sécuriser Riom si cela s'avérait nécessaire.

Dans un second temps, il y aura la réfection intérieure de cette station, qui sera réalisée par SEMERAP en fin d'année.

Le Président informe le Comité Syndical qu'à ce jour le barrage de Naussac est à un taux de remplissage de 70 %, sans lâchers, soit 128 millions de mètres cubes, alors que l'an dernier à la même époque il était rempli à hauteur de 48 % mais il y avait des lâchers.

Il est demandé pourquoi les délais présentés par SADE sont réduits. Il est répondu que l'entreprise va mettre en place 2 équipes. Le lancement de l'exécution des travaux se fait à l'aide de l'ordre de service. Si les délais ne sont pas respectés, des pénalités de retard pourront être appliquées.

Décision :

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'**unanimité** :

- ✓ **Attribue** ce marché à l'entreprise SADE pour un montant de **132 482.78 € HT**,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tous les documents afférents à ce marché,
- ✓ **Dit** que les crédits sont inscrits au budget,
- ✓ **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes mesures, accomplir toutes formalités et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

6. Approbation du compte administratif 2023

Rapporteurs : Pierre BOUTET et Elisabeth BOISSON (Responsable Administrative)

Expose :

1- Section de fonctionnement

1.1 - Dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement réalisées en 2023 s'élèvent à 784 380.19 €, en 2022, elles étaient de 669 452.36 €, soit une augmentation de 17.17 %.

Les charges à caractère général s'élèvent à 47 333.31 €, soit 6.03 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel, d'un montant de 92 762.50 €, représentent 11.83 % des dépenses.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 356 616.12 €.

Le chapitre 65 d'un montant total de 237 797.52 €, comprenant les frais d'hébergement des données et des logiciels (11 810.64 €), les indemnités des élus (18 170.28 €) et la participation au SMUERR (207 816.60 €).

Les charges financières sont de 34 169.87 €.

Et pour finir, des charges exceptionnelles de 15 700.87 €.

1.2 - Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement enregistrées en 2023, s'élèvent à 2 532 881.92 €.

Elles comprennent :

- Les résultats antérieurs reportés pour 122 282.30 €,
- Le reversement des ventes d'eau et de la part abonnement pour 2 199 896.21 €,
- Le loyer de l'entreprise SEMERAP (42 828.72 €),
- Les amortissements des subventions (165 523 €),
- Des produits divers pour 2 351.69 €.

2- Section d'investissement

2.1 - Dépenses d'investissement

En 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 784 246.32 € et se répartissent comme suit :

- 142 242.18 € pour le remboursement de la dette en capital,
- 165 523.00 € d'amortissement des subventions d'investissement,
- 57 045.88 € écritures de contrepassation des avances versées,
- 2 148 € pour la conception du site Internet,
- Les travaux :

Travaux SEMERAP sur les réseaux (extensions, branchements)	74 801.27 €
Partiteur de Villeneuve (MOE, topographie, abattage arbres et haie)	9 156.00 €
Travaux étanchéité des réservoirs Prompsat et St-Sylvestre (ETANDEX + MOE)	252 057.59 €
Travaux hydraulique des réservoirs Prompsat et St-Sylvestre (SEMERAP)	226 476.29 €
Diagnostic béton réservoir de Marcoin (diagnostic + AMO)	8 106.00 €
Réservoir d'Enval - Construction d'une seconde cuve et réhabilitation de l'ancienne	1 056 351.92 €
Programme annuel 2019	10 215.45 €
Programme annuel 2020	6 428.98 €
Programme annuel 2021	183 924.87 €
Programme annuel 2022	1 695 567.94 €
Programme annuel 2023	671 570.16 €
Programme Grands Travaux 2023	1 216 492.79 €
AMO	6 138.00 €
Total	5 417 287.26 €

Des prévisions inscrites sur le budget 2023 ont été reportées en 2024 pour une somme de 3 800 000 €. Il s'agit des opérations suivantes :

- Travaux SEMERAP (extensions et regard du stabilisateur de Mirabel) : 60 000 €
- Construction du réservoir d'Enval et réhabilitation de l'ancienne cuve : 906 700 €
- Rénovation de 4 réservoirs (étanchéité et hydraulique) : 227 000 €
- Programme annuel des travaux 2022 : 202 640 €
- Programme annuel des travaux 2023 : 1 541 000 €
- Programme annuel des grands travaux 2023 : 808 000 €
- Partiteur de Villeneuve (MOE + AMO) : 30 560 €
- AMO (FG Consultants), remplacement pompe puits n° 7 : 24 100 €

2.2 - Recettes d'investissement

En 2023, elles ont été enregistrées à hauteur de 10 038 354.60 € et se décomposent comme suit :

- Un résultat reporté des exercices antérieurs de 2 338 519.14 €,
- Les amortissements des immobilisations : 356 616.12 €,
- Des écritures de contrepassation des avances versées pour 57 045.88 €,
- Le FCTVA perçu sur les dépenses d'investissement réalisées en 2021 : 386 173.46 €,
- Une mise en réserve de 4 500 000 €,
- Les subventions départementales pour les programmes de travaux 2021 et 2022 : 400 000 €,
- Un emprunt de 2 000 000 € (déblocage d'une première partie de l'emprunt de 4 500 000 € réservé aux grands travaux).

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Président quitte la séance pour le vote du compte administratif 2023 et laisse la présidence à Monsieur Jean-Paul POTHIER, doyen d'âge.

Débat :

Monsieur ROUSSY demande pourquoi il y a un tel écart entre le prévisionnel du chapitre 011 et le réalisé 2023. Il lui est répondu que certaines dépenses ont été inscrites à titre de « provision », comme 30 000 € de frais d'avocat, 10 000 € de frais d'acte et de contentieux, 50 000 € pour la réparation des branchements d'eau potable.

Monsieur ROUSSY demande également si la location des bâtiments de Joze à SEMERAP ne peut pas être pensé autrement. Monsieur BOUTET répond qu'une réflexion est à mener car il y a de nombreux travaux à faire (isolation, toiture) et cela impacterait le montant du loyer. Une estimation avait été faite par les services des Domaines (environ 300 000 €) car le syndicat de Basse Limagne était éventuellement acheteur à l'époque.

Décision :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** le compte administratif 2023, lequel présente les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		122 282.30		2 338 519.14		2 460 801.44
Opérations de l'exercice	784 380.19	2 410 599.62	5 784 246.32	7 699 835.46	6 568 626.51	10 110 435.08
TOTAUX	784 380.19	2 532 881.92	5 784 246.32	10 038 354.60	6 568 626.51	12 571 236.52
Résultat de clôture		1 748 501.73		4 254 108.28		6 002 610.01
Restes à réaliser			3 800 000.00		3 800 000.00	
TOTAUX CUMULES	784 380.19	2 532 881.92	9 584 246.32	10 038 354.60	10 368 626.51	12 571 236.52
RESULTATS DEFINITIFS		1 748 501.73		454 108.28		2 202 610.01

- ✓ **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser : 3 800 000.00 € ;
- ✓ **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7. Approbation du Compte de Gestion 2023

Rapporteurs : Pierre BOUTET et Elisabeth BOISSON (Responsable Administrative)

Expose :

Présenté à la Chambre Régionale des Comptes par le Comptable en exercice M. Bruno Flatres,

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Décision :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** le compte de gestion du trésorier du syndicat pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

8. Affectation des résultats 2023

Rapporteurs : Pierre BOUTET et Elisabeth BOISSON (Responsable Administrative)

Expose :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant la conformité des résultats avec le compte de gestion du comptable,

Considérant que les résultats issus du compte de gestion 2023 sont les suivants :

Excédent d'investissement reporté exercices antérieurs R002	2 338 519.14 €
ou Déficit d'investissement reporté exercices antérieurs D001	0.00 €
Excédent d'investissement exercice 2023	1 915 589.14 €
ou Déficit d'investissement exercice 2023	
Total Excédent d'investissement R001	4 254 108.28 €
Ou Total Déficit d'investissement D001	0.00 €

Excédent de fonctionnement reporté (compte 110)	122 282.30 €
Ou Déficit de fonctionnement reporté (compte 119)	0.00 €
Excédent de fonctionnement exercice 2023	1 626 219.43 €
ou Déficit de fonctionnement exercice 2023	0.00 €
Total Excédent de fonctionnement R002	1 748 501.73 €
Ou Total Déficit de fonctionnement D002	0.00 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2023 s'établissent ainsi :

Recettes d'investissement reportées	4 254 108.28 €
Dépenses d'investissement reportées	0.00 €
Restes à réaliser en recette	0.00 €
Restes à réaliser en dépense	3 800 000.00 €
Solde	454 108.28 €
Besoin de financement SI = titre au 1068	
Equilibre section d'investissement	
Nouveau besoin de financement pour équilibre SI = Titre au 1068	1 600 000.00 €

L'affectation de résultat est proposée comme suit :

Affectation à la section d'investissement (article 1068) dans la limite de l'excédent	1 600 000.00 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes) de la SF	148 501.73 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses) de la SF	0.00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes) de la SI	4 254 108.28 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses) de la SI	0.00 €

Débat :

Monsieur BOUTET précise que la rénovation de l'ensemble des ouvrages a été réalisée mais il conviendra de prévoir la pose des clôtures, qui est obligatoire, pour la sécurisation de certains sites.

Monsieur IMBERT explique qu'une grosse partie des travaux aura été faite alors qu'en comparaison, d'autres collectivités sont à la dérive. Il évoque le projet du Préfet qui étudie l'éventuelle création d'un syndicat départemental qui gèrerait l'eau sous toutes ses formes, comme le Département de l'Allier, et que cela aurait un impact sur le prix payé par les abonnés.

Monsieur FOURNERET dit que de toute façon les prix vont évoluer vers le haut.

Il est fait mention de la convergence tarifaire des prix de RLV. Monsieur DUBOIS intervient et dit que pour sa commune le prix de l'assainissement a fortement augmenté pour les abonnés alors que les ouvrages étaient en bon état avant le transfert.

Monsieur BOUTET termine en disant que le SIAEP ne bénéficie pas de subvention de la part de l'Agence de l'Eau car la priorité est maintenant laissée au financement des travaux sur les mauvais secteurs.

Décision :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Décide de reprendre les résultats, tel que proposé ci-dessus.

9. Vote du Budget Primitif 2024

Rapporteurs : Pierre BOUTET et Elisabeth BOISSON (Responsable Administrative)

Exposé :

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget principal,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 :

1- Section de fonctionnement

1.1 - Dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement de 2024 sont estimées à 2 514 610 €. Elles se décomposent comme suit :

- Les charges à caractère général : 138 000 €
Elles concernent le fonctionnement courant du syndicat, avec entre autres, les achats d'eau auprès du SBL, les achats fournitures diverses, les travaux de reprise de branchement réalisés par SEMERAP, la maintenance des logiciels, les primes d'assurances, le reversement de la part SEMERAP sur les ventes d'eau, les frais d'affranchissement, la taxe foncière.
- Les charges de personnel : 103 000 €
Celles-ci retracent les salaires et charges de l'agent du service administratif à temps plein et du chargé de mission technique employé sur la base de 65 heures mensuelles.
- Les dépenses imprévues : 40 000 € (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section).
- Le virement à la section d'investissement : 1 200 000 €.
- Les dotations aux amortissements : 403 000 €.
- Les autres charges de gestion courante : 242 600 €
Ces dépenses regroupent les indemnités versées aux élus, les frais d'hébergement des logiciels, la participation au SMUERR.
- Les charges financières correspondantes aux intérêts des emprunts : 116 000 €.
- Les charges exceptionnelles : 232 010 € inscrits (équilibre et réserves).

1.2 - Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées avec prudence à 2 514 610 €.

Elles comprennent :

- Les résultats antérieurs reportés pour 148 501.73 €,
- Les ventes d'eau pour 2 147 000 € (estimation de 1 450 000 m³ à 0.86277 €, 15 700 abonnements à 40 €, 1 450 000 m³ à 0.1598 € de SMUERR, les ventes d'eau à RLV et Sioule et Morge),
- Le loyer de l'entreprise SEMERAP et des recettes exceptionnelles,
- Les amortissements des subventions (174 000 €).

1.3 - Vue synthétique de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

ARTICLE	LIBELLE	Budget 2023	Réalisé 2023	BP 2024
002	Résultat reporté ou anticipé			-
011	Charges à caractère général	148 550.00	47 333.31	138 000.00
605	Achats d'eau	3 000.00	2 883.60	1 000.00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	500.00	-	500.00
6064	Fournitures administratives	2 000.00	272.81	2 000.00
61521	Bâtiments publics	1 000.00	251.36	1 000.00
61523	Réseaux	50 000.00	2 748.55	50 000.00
6156	Maintenance	2 000.00	2 133.14	2 500.00
6161	Primes d'assurance multi-risques	4 750.00	4 713.42	5 200.00
618	Divers	500.00	225.00	500.00
6226	Honoraires	30 000.00	2 448.00	30 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000.00	-	10 000.00
6228	Divers	16 400.00	16 347.25	10 000.00
6231	Annonces et insertions	3 000.00	-	1 000.00
6237	Publications	7 500.00	-	1 000.00
6238	Divers	400.00	282.43	500.00
6247	Transports collectifs de personnel		790.00	-
6251	Voyages et déplacements	4 000.00	3 009.43	4 000.00
6257	Réceptions	8 000.00	5 718.28	8 000.00
6261	Frais d'affranchissement	100.00	-	100.00
6262	Frais de télécommunications	700.00	664.04	700.00
6281	Divers		20.00	-
63512	Taxes foncières	4 700.00	4 826.00	10 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	101 930.00	92 762.50	103 000.00
6218	Autre personnel extérieur	5 000.00	6 641.49	-
6336	Cotisat° centres de gestion de la FPT & C.N.F.P.T.	1 000.00	732.93	1 500.00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	50 000.00	41 923.98	52 000.00
6413	Primes et gratifications	22 000.00	21 710.19	23 000.00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	12 000.00	10 524.88	12 000.00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 000.00	9 371.30	10 000.00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	220.00	212.00	250.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	210.00	204.00	250.00
6478	Autres charges sociales diverses	2 500.00	1 441.73	4 000.00
022	Dépenses imprévues	40 000.00		40 000.00
023	Virement à la section d'investissement	1 605 739.00		1 200 000.00
68	Opérations d'ordre de transferts entre sections	400 000.00	356 616.12	443 000.00
6811	Dotat° aux amort. des immo. incorporelles et corporelles	400 000.00	356 616.12	443 000.00
65	Autres charges de gestion courante	257 500.00	237 797.52	242 600.00
6512	Redevances / conces., brevets, licenc., procédés, logiciels, droits et val. simi	12 000.00	11 047.44	12 500.00
6518	Autres	1 500.00	763.20	1 100.00
6531	Indemnités	18 000.00	17 437.92	18 000.00
6533	Cotisations de retraite	1 000.00	732.36	1 000.00
658	Charges diverses de la gestion courante	225 000.00	207 816.60	210 000.00
66	Charges financières	34 500.00	34 169.87	116 000.00
66111	Intérêts des emprunts et dettes	31 000.00	30 927.93	116 229.77
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	3 500.00	3 241.94	229.77
67	Charges exceptionnelles	98 500.00	15 700.87	247 360.00
6713	Dons, libéralités	2 000.00	-	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		15 700.87	
678	Autres charges exceptionnelles	96 500.00		247 360.00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et pro			
TOTAL	DEPENSES D'EXPLOITATION	2 686 719.00	784 380.19	2 529 960.00

Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	Budget 2023	Réalisé 2023	BP 2024
002	002	Résultat reporté ou anticipé	122 282.30	122 282.30	148 501.73
013	013	Atténuations de charges			
042	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	166 000.00	165 523.00	174 000.00
	777	Quote-part des subvent° d'invest. virée au résult. de l'exercice	166 000.00	165 523.00	174 000.00
70	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	2 353 282.00	2 199 896.21	2 153 700.00
	70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 948 748.00	1 825 709.05	1 885 000.00
	70118	Autres ventes d'eau	164 834.00	142 214.85	37 000.00
	70128	Autres taxes et redevances	239 700.00	231 972.31	231 700.00
74	74	Subventions d'exploitation			
75	75	Autres produits de gestion courante	45 145.00	45 180.41	53 758.27
	752	Revenus des immeubles non affectés à des activ. profess.	42 800.00	42 828.72	43 000.00
	7581	FCTVA	365.00	365.85	2 100.00
	7588	Autres	1 980.00	1 985.84	8 658.27
76	76	Produits financiers	9.70	-	-
	7688	Autres produits financiers	9.70	-	-
77	77	Produits exceptionnels			
	771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			
78		Reprises sur amortissements, dépréciations et prov			
	7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles			
TOTAL		RECETTES D'EXPLOITATION	2 686 719.00	2 532 881.92	2 529 960.00

2- Section d'investissement**2.1 - Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement de l'année 2024 vont s'élever à 11 179 109 € et comprennent :

- Les crédits reportés pour 3 800 000 € qui concernent plusieurs opérations,
- L'amortissement des subventions : 174 000 €,
- Des écritures de transfert des opérations patrimoniales : 200 000 €,
- Le remboursement en capital de la dette : 144 600 €,
- Une étude d'interconnexion avec RLV et le SBL : 26 000 €,
- L'acquisition d'une parcelle pour l'extension du réservoir d'Enval : 10 000 €,
- Les travaux d'extension et d'amélioration des réseaux réalisés par SEMERAP (80 000 €) et réfection du réseau du Centre Hospitalier Etienne Clémentel (76 200 €),
- La modernisation de l'automatisme de pilotage du partiteur de Villeneuve les Cerfs : 478 000 €,
- Les programmes de travaux :
 - Aménagement Confluent Dore Allier (2^{ème} tranche) : 284 640 €
 - Programme 2024 : 2 334 000 €
 - Programme des grands travaux 2024 : 2 400 000 €
 - Autres travaux SEMERAP, équilibre, divers

2.2 - Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont estimées à 11 179 109 € et se décomposent comme suit :

- Résultats antérieurs reportés (4 254 108.28 €),
- Virement de la section de fonctionnement : 1 200 000 €,
- Amortissements des immobilisations (403 000 €),
- Ecritures de transfert des opérations patrimoniales (200 000 €),
- FCTVA des dépenses de l'année 2022 (482 000.72 €),
- Mise en réserve : 1 600 000 €,

- Subvention départementale pour 500 000 € concernant les programmes des travaux des années 2023 et 2024,
- Déblocage du solde de l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts : 2 500 000 €.

2.3 - Vue synthétique de la section d'investissement

Dépenses d'investissement

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	Budget 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	BP 2024
001		Résultat reporté ou anticipé				
040		Opérations d'ordre de transferts entre sections	166 000.00	165 523.00	-	174 000.00
	139	Amortissement des subventions	166 000.00	165 523.00		174 000.00
041		Opérations patrimoniales	219 160.00	57 045.88	-	200 000.00
	2315	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	219 160.00	57 045.88		200 000.00
10		Dotations, fonds divers et réserves				
16		Emprunts et dettes assimilées	142 250.00	142 242.18	-	144 600.00
	1641	Emprunts en euros	142 250.00	142 242.18		144 600.00
18		Compte de liaison : affectation				
20		Immobilisations incorporelles	28 000.00	2 148.00	-	26 000.00
	2031	Frais d'études	26 000.00			26 000.00
	2051	Concessions et droits similaires	2 000.00	2 148.00		-
21		Immobilisations corporelles	675 200.00	81 185.76	92 000.00	677 200.00
	2111	Terrains nus	5 000.00			10 000.00
	2135	Instal. générales, agencements, aménagements de construction	150 000.00			
	215311	Réseaux d'adduction d'eau	196 200.00	72 029.76	60 000.00	156 200.00
	21561	Services de distribution d'eau	324 000.00	9 156.00	32 000.00	511 000.00
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique				
22		Immobilisations reçues en affectation				
23		Immobilisations en cours	8 986 288.14	5 336 101.50	3 708 000.00	6 157 309.00
	2313	Immo. corporelles en cours - Constructions	1 810 842.00	1 056 351.92	906 700.00	235 700.00
		Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	7 175 446.14	4 192 852.22	2 801 300.00	5 921 609.00
		- Aménagement Confluent Dore Allier	284 640.00			284 640.00
		- Chloration intermediaire				
		- Travaux étanchéité réservoirs (2313)	386 383.00	252 057.59	227 000.00	
		- Travaux hydraulique réservoirs	222 411.00	226 476.29		
		- Etude partiteur Villeneuve (21561)		5 160.00		
		- Programme 2019 (compte 215311)		10 215.45		
		- Programme 2020	6 500.00	6 428.98		
		- Programme 2021	61 200.00	183 924.87		
		- Programme 2022	942 182.00	1 652 110.00	202 640.00	
		- Programme 2023	2 263 200.00	639 169.37	1 541 000.00	
		- Programme 2024				2 334 000.00
		- Programme Grands travaux 2023	2 267 088.00	1 189 884.00	808 000.00	
		- Programme Grands travaux 2024				2 400 000.00
		- Tranches conditionnelles PR 21- PR 22	226 000.00	15 570.16		
		- Devis SEMERAP	120 000.00	12 986.96		80 000.00
		- Sectorisation des réseaux				
		- Travaux autres	390 602.14	8 106.00		822 969.00
		- AMO	5 240.00	6 138.00	5 090.00	
	232	Immobilisations incorporelles en cours				
	238	Avances versées sur commandes d'immo. corporelles		86 897.36		
26		Participations et créances rattachées à des partic	320 000.00	-	-	-
	261	Titres de participation	320 000.00	-	-	-
TOTAL		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 536 898.14	5 784 246.32	3 800 000.00	7 379 109.00
		TOTAL + RAR	11 849 588.14			11 179 109.00

Recettes d'investissement

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	Budget 2023	Réalisé 2023	BP 2024
001		Résultat reporté ou anticipé	2 338 519.14	2 338 519.14	4 254 108.28
021		Virement de la section d'exploitation	1 605 739.00		1 200 000.00
040		Opérations d'ordre de transferts entre sections	400 000.00	356 616.12	443 000.00
	28031	Frais d'études		21 666.00	21 700.00
	28051	Concessions et droits simil., brevets, licences, logiciels, droits et val. Simil			1 100.00
	28088	Autres immobilisations incorporelles	400 000.00	40 853.00	40 900.00
	28135	Bâtiments d'exploitation		3 441.00	7 000.00
	28153	Installations à caractère spécifique		141 857.78	211 000.00
	28156	Matériel spécifique d'exploitation		148 512.34	161 000.00
	28183	Matériel de bureau et matériel informatique		286.00	300.00
041		Opérations patrimoniales	219 160.00	57 045.88	200 000.00
	2031	Frais d'études		-	
	238	Avances versées sur commandes d'immo. corporelles	219 160.00	57 045.88	200 000.00
010		Dotations, fonds divers et réserves	4 886 170.00	4 886 173.46	2 082 000.72
	10222	F.C.T.V.A.	386 170.00	386 173.46	482 000.72
	1068	Autres réserves	4 500 000.00	4 500 000.00	1 600 000.00
013		Subventions d'investissement	400 000.00	400 000.00	500 000.00
	13111	Agence de l'eau			
	1313	Subv. équipmt - Départements	400 000.00	400 000.00	500 000.00
	1318	Subv. équipmt - Autres organismes			
016		Emprunts et dettes assimilées	2 000 000.00	2 000 000.00	2 500 000.00
	1641	Emprunts en euros	2 000 000.00	2 000 000.00	2 500 000.00
TOTAL		RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 849 588.14	10 038 354.60	11 179 109.00

3- Endettement

L'annuité pour les années à venir s'établit comme suit (avec intérêts) :

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Montant en €	173 170.07	173 170.07	251 233.97	276 219.17	275 035.03	273 850.89	272 666.77

On note que les annuités augmentent à partir de 2025, cela est dû au déblocage d'une première partie de l'emprunt (2 000 000 €). La seconde partie (2 500 000 €) sera débloquée au 31/12/2024, ce qui viendra impacter le tableau ci-dessus.

Liste des prêts contractés et état de la dette au 01/01/2024 :

Objet	Organisme prêteur	Date acquisition	Durée	Date de fin	Montant initial	Taux	Capital restant dû au 31/12/2024
Réservoir Enval	CREDIT AGRICOLE	15/10/2015	20	15/10/2035	1 000 000.00	2.30	605 617.34
Travaux renforcement réseaux	CREDIT MUTUEL	04/07/2019	15	30/06/2034	1 500 000.00	1.30	983 589.45
GRANDS TRAVAUX	CDC	01/12/2023	60	01/01/2085	2 000 000.00	3.56	2 000 000.00
GRANDS TRAVAUX	CDC	31/12/2024	60	01/01/2085	2 500 000.00	3.56	2 500 000.00
TOTAL					7 000 000.00		6 089 206.79

La capacité de désendettement : Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que le syndicat rembourse l'intégralité de sa dette s'il y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Encours de la dette	2 015 973	1 876 015	3 733 773	6 089 207
Epargne brute	2 506 078	1 701 271	1 817 313	1 361 098
Durée extinction de la dette en années	0.8	1.1	2.1	4.5

La durée d'extinction de la dette passe de 1.1 année en 2022, à 2.1 années en 2023 avec la contraction d'une première partie de l'emprunt, puis à 3.3 années au 1^{er} janvier 2024 avec le déblocage du solde de l'emprunt.

Ce ratio permet d'assurer sans difficulté une soutenabilité de la dette par rapport au niveau prudentiel.

Celui-ci s'exprime en nombre d'années : **moins de 8 ans : zone verte** ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Décision :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **D'adopter** le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit ci-dessus et résumé comme ci-contre :

Sections	Recettes	Dépenses
Exploitation	2 514 610 €	2 514 610 €
Investissements	11 179 109 €	11 179 109 €

10. QUESTIONS DIVERSES

La parole est laissée à Madame MAYET pour évoquer la récente crue de l'Allier. Le pic de la crue a été observé dans la nuit du 12 mars. Le matin la qualité de l'eau des puits de Limons a été altérée. Les pompes des puits du SIAEP de la Plaine de Riom ont dû être mis à l'arrêt. Ensuite la qualité de l'eau des puits de Basse Limagne s'est également dégradée et les puits ont dû être mis à l'arrêt pendant 2 jours. L'alimentation du syndicat devait se faire principalement par le Goulet de Volvic, mais des manques d'eau se sont fait rapidement sentir sur la commune de Randan. Une interconnexion avec Basse Limagne a dû être mise en place. Aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre. Le suivi journalier de la crue est fait (niveau crue de Limons : 12 mars 2.95 m, 3 avril 1.89 m).

Concernant l'évolution du débit de Goulet de Volvic, dont SEMERAP a repris la gestion depuis le début d'année, une baisse de la ressource est constatée. Son évolution n'est pas très favorable.

Monsieur BOUTET fait part au Comité Syndical qu'une conférence de presse va se tenir en Préfecture, mardi 9 avril prochain, pour évoquer une charte d'interconnexion entre le SMUERR, la Société des Eaux de Volvic, RLV et le SIAEP de la Plaine de Riom. En effet, s'il y avait un manque d'eau au Goulet, il pourrait être mis en place une interconnexion avec les Eaux de Volvic.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close. Délibéré en séance les jours, mois et an susdit.

La séance est levée à 20h00.

Compte-rendu adopté lors de la réunion du comité syndical du ..18...Septembre 2024

VOTE :

POUR : 32

CONTRE : —

ABSTENTIONS : —

A Ennezat, le ...18/09/2024.....

Le président,
Pierre BOUTET



Le secrétaire de séance,

